

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Conseil d'Administration du vendredi 24 septembre 2019
à 9h30 - Salle RDC au Pavillon.

Compte-rendu
(Établi par S. Verrier)

Le Conseil d'administration dans sa formation complète est constitué de 25 membres.
Le Quorum de délibération doit être égal ou supérieur à 13 membres présents ou représentés.

	Présent	Absent	Pouvoir
Collège des enseignants-chercheurs:			
Anne D'Orazio (présidente)	X		
Suzel Balez	X		
Laurence Bassières	X		
Chimène Denneulin	X		
François Guéna	X		
Gérald Gribé	X		
Thomas Elefteriou	X		
Collège des ATS			
Laurence Probst	X		
Aurélie Timsit		X	Pouvoir L Probst
Barmak Lahiji	X		
Philippe Bourdier	X		
Collège des étudiants			
Aliénor Malignac	X		
Clémentine Cau	X		
Juliette Stoltz		X	Pouvoir A Malignac
Miguel Madrid-Vertel		X	Pouvoir C. Cau
Personnalités de droit:			
Florence Berthout (Conseil régional d'IDF)		X	
Cécile Fridé (CROAIF)	X		
Jean- Luc Delpeuch (Président D'Hesam Université)	X		
Marie Christine Lemardeley (Métropole du Grand Paris)		X	Pouvoir J.L Delpeuch
Personnalités qualifiées			
Marion Cloarec- Simon (Consultante Filière bois construction)			
Marie Villette (Directrice générale de l'établissement public du parc et de la Grande halle de la Villette)		X	

Mireille Alphonse (Vice-Présidente de l'établissement public territorial Est Ensemble en charge de l'Environnement et de l'écologie urbaine)	X		
Josè-Manuel Gonçalves (Directeur du CENTQUATRE-PARIS)		X	
Laurent Ducourtieux (directeur des études Bi-cursus architecte-ingénieur à l' EIVP)	X		
Marc Le Coq (Directeur du centre Michel Serres d'Hesam Université)	X		
Nombre de voix	16		4

A l'ouverture de la séance, la Présidente constate que **le nombre de voix est de 20** (16 présents + 4 pouvoirs).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut dûment délibérer.

9H30 ouverture de la séance du Conseil d'Administration

Point 1 - Présentation du RD du 05/07/2019

Pièce 1.1 *Relevé de décision du 05/07/2019*

Anne D'Orazio présente le relevé de décision (RD) de la séance du 05 juillet 2019 et annonce que le CA est dorénavant en mesure de reprendre le rythme de production des comptes rendus (CR) grâce à l'arrivée de la collaboratrice des instances.

Chimène Denneulin indique que relativement à la nouvelle maquette, il manque des points dans le RD, notamment sur le fait qu'avait été acté que la semaine transversale devait se dérouler du lundi au vendredi.

Anne D'Orazio fait état de plusieurs remarques émanant des personnalités extérieures quant au fait qu'il est très difficile, pour elles, de suivre les débats très internes à l'établissement et de se positionner sur les questions posées. Au terme de cette première année de fonctionnement de CA, il apparaît nécessaire de mieux équilibrer les questions de stratégie générale et de partenariat et les questions relatives au fonctionnement interne à l'établissement et ainsi de veiller à ce que le CPS et ses instances (CFVE, CR) nourrissent plus largement les débats internes. C'est la raison pour laquelle elle a souhaité désormais que l'ordre du jour du CA soit organisé selon la partition suivante, en premier lieu, les questions relatives aux partenariats et à la stratégie de l'établissement, puis dans un deuxième temps de discussion, les questions plus strictement liées au fonctionnement de l'École et à ses instances. Cela permet de hiérarchiser autrement les sujets et d'avoir une première partie des débats avec un plus fort échange avec les personnalités extérieures.

Point 2 - Point d'actualités et d'information sur le suivi des décisions du CA

Anne D'Orazio procède à un point d'actualité sur les nominations au sein de l'équipe administrative de l'école et rappelle que l'ENSAPLV avait alerté la tutelle sur la question de la nécessaire gestion des nouvelles instances en lien avec les nouveaux décrets. Après plusieurs mois de carence, le CA et les instances disposent enfin des ressources humaines nécessaires à leurs missions.

Elle fait part de l'arrivée de Madame Sophie Verrier au poste de chargée de mission Instances et Veille juridique qui sera chargée notamment de l'animation et du bon fonctionnement de l'ensemble des Instances, ainsi que de la rédaction des comptes rendus du CPS et du CA. Elle fait également part de l'arrivée de Madame Rebecca Jourdain au poste de responsable de la scolarité qui sera notamment chargée du bon fonctionnement administratif de la CFVE et du compte-rendu des CFVE. Elle indique que Madame Rosaly Datchy continue à être en charge du suivi administratif de la CR et de la rédaction des comptes rendus de cette instance. L'arrivée au sein du service administratif de Madame Alyn Sule en charge des voyages est également indiquée.

Anne D'Orazio annonce le calendrier de mise à jour et de diffusion des comptes rendus précédents du CA. Ceux-ci seront diffusés avant la fin de l'année civile. Depuis janvier 2019, n'ont été rendus publics que les relevés de décisions des CA. Elle indique que pour chaque CR des précédents CA, le CR sera envoyé en amont aux personnes ayant pris la parole pour vérification de leurs dires et approbation électronique. L'apurement complet est prévu pour janvier 2020. Concernant les relevés de décisions, Anne D'Orazio précise que le bureau du CA, composé de Monsieur Thomas Elefteriou et de Madame Suzel Balez, continuera jusque-là à rédiger les RD.

Anne D'Orazio souligne la nécessité que le CPS affiche un cadre de procédure claire qui participera à montrer la maturité de cette instance et à éclairer le débat public au sein de l'établissement. Par ailleurs, elle rappelle aux Présidentes de la CR et de la CFVE qu'il est impératif que soit produit le règlement intérieur de chacune de ces instances, ainsi que le règlement intérieur du CPS, du CPS-Restreint et de la Commission disciplinaire. Le tout devra être présenté en CA pour la finalisation du règlement intérieur général de l'établissement dont le CA a la responsabilité.

Alessia de Biase indique que le CPS est en train de faire un bilan des procédures mises en place l'année passée, procédures qui seront stabilisées et inscrites d'ici la fin de l'année dans un règlement intérieur.

Anne D'Orazio remercie les personnalités extérieures pour leur présence régulière au sein de ce CA. Elle rappelle les grandes étapes de l'année universitaire 2018-2019 qui a vu la mise en place des nouvelles instances, le recrutement local des Maîtres de Conférence et Professeurs avec la nominations de huit enseignant-chercheurs titulaires dont la moitié sont directement issus de l'établissement, le recrutement des Maîtres de Conférences associés, l'obtention sans réserve de la validation par le CNESER de la nouvelle maquette pédagogique de l'école.

Elle souhaite adresser à l'ensemble de la CFVE ses remerciements pour l'immense travail pédagogique réalisé qui a permis la refonte de l'ensemble de nos cycles Licence et Master conformément au calendrier de l'HCERES ainsi qu'aux personnels administratifs qui se sont mobilisés sans relâche pour rendre possible cette rentrée universitaire et nous permettre chaque jour d'assurer nos missions.

Elle poursuit en indiquant que cette nouvelle maquette pédagogique est un bel édifice qui est toutefois encore en rodage et qu'il est impératif de veiller à son bon fonctionnement en

collaboration étroite avec le service de la Scolarité et de la Vie étudiante et nos instances, afin d'assurer le suivi et l'évaluation de cette réforme pédagogique et le cas échéant d'opérer les ajustements nécessaires.

Caroline Lecourtois intervient pour faire part des actions qu'elle mène pour renforcer également le service logistique et bâtiment de l'établissement qui est en sous-effectif au regard des problématiques de sécurité notamment. Elle est toujours en attente de réponse de la part du Ministère. Elle souligne qu'elle attend aussi une réponse concernant le poste de responsable de la communication dont la fiche de poste a été rédigée il y a maintenant 6 mois et que le Ministère n'a toujours pas publiée. Elle souligne qu'elle tente quotidiennement d'être en rapport avec le Ministère mais qu'il y a peu de répondant.

Anne D'Orazio souligne que dans le cadre du Comité Technique, les organisations syndicales ministérielles se sont emparées de la situation de La Villette et de la dégradation de son parc immobilier. Ceci est un élément important à prendre en compte qui participe à une meilleure information de la tutelle et peut faciliter la saisine du Secrétaire général du Ministère et du cabinet du Ministre. Elle indique par ailleurs que les revendications de l'ENSA PLV ne sont pas extravagantes et qu'il s'agit d'obtenir les moyens normaux et ordinaires de fonctionnement d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche.

Anne D'Orazio tient ensuite à procéder à un point d'information sur le dossier immobilier. Tout d'abord, elle rappelle que le dossier immobilier comporte un triple volet : un premier relatif à l'opération d'adaptation du bâtiment de Flandre, le second concerne le desserrement, et enfin le troisième porte sur la relocalisation globale de l'école. Cette triple action a été présentée à la Direction Générale des Patrimoines et mobilise les organisations syndicales et le cabinet du Ministre de la Culture. Un courrier du Ministre, adressé à Caroline Lecourtois, a été reçu la semaine dernière annonçant que l'ENSA PLV et sa situation immobilière est une priorité pour le Ministère. Le dernier courrier d'un ministre au sujet de l'ENSA PLV date d'il y a 15 ans. Un rendez-vous avec le cabinet du Ministre est demandé et espéré pour octobre.

Concernant le point fait sur le desserrement des locaux, Anne D'Orazio indique que l'école prépare le dossier et a bien pu repérer 3 sites : celui de la rue des Ardennes de 3800 m² avec une prise de bail en avril 2020 qui serait l'option 1, celui de Pantin et celui d'Aubervilliers. Elle indique également que la ligne budgétaire de 1.2 million d'euros prévu au budget 2019 qui n'a pas été entamée pourrait être convertie en budget pour l'aménagement de ces locaux rue des Ardennes. Le site des Ardennes serait le meilleur site avec une rentrée réaliste possible dans les locaux pour la rentrée 2020-2021.

Elle indique vouloir relancer le COPIL interne au CA sur la question immobilière pour rediscuter des éléments programmatiques sur ces questions. Il est à rappeler qu'un bon nombre des hypothèses de travailler avaient disparu fin juin et que tout s'est réveillé fin juillet 2019 avec des négociations durant le mois d'août. Elle communiquera rapidement une fiche sur ces éléments.

Concernant le point d'information fait sur le CPER et la question de la relocalisation globale, Anne D'Orazio indique que le projet de « Campus ENSAPLV HESAM » va être inscrit dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-2027 dans la mesure où il apparaît aujourd'hui évident que le seul Ministère de la Culture n'a pas les moyens financiers de porter cette relocalisation. L'ensemble des documents en vue de l'inscription de ce projet de campus va remonter au Préfet de région ainsi qu'au recteur d'académie pour la mi-octobre 2019.

Elle indique que la constitution du dossier est une course contre la montre et qu'il comporte deux volets. Elle souligne que l'atterrissage de ce projet est pour le moment hors sol au sens où il n'y a pas encore de site identifié pour ce futur « Campus ENSAPLV HESAM ». A l'heure actuelle, l'hypothèse vise le secteur du nord-est parisien. Elle indique que lors du Conseil d'Administration d'HESAM, ce projet de campus a été présenté et est considéré comme une des priorités d'HESAM dans le cadre du CPER. En outre, elle rappelle que ce projet a été présenté la semaine dernière à la DGPAT pour pouvoir accrocher ce train immobilier. Enfin, elle indique également que grâce à Madame Mireille Alphonse, une rencontre, en présence de Vincentella de Comarmond, avec le Directeur général des Services de l'Établissement Public Territorial Est-Ensemble qui comporte 9 communes – Pantin, Romainville, Bobigny, Bondy, Noisy-le-Sec, le Pré Saint Gervais, les Lilas, Bagnolet et Montreuil – a eu lieu fin juillet 2019. Ceci va permettre de faciliter l'intégration du projet de « Campus ENSAPLV HESAM » dans la programmation des opérations urbaines d'Est Ensemble. Anne D'Orazio souligne que le cadre du CPER implique un lien avec une commune qui serait intéressée par l'accueil sur son territoire de l'ENSAPLV au titre d'HESAM Université. Elle précise que dès cet après-midi, elle fera une lettre officielle au Président de Est-Ensemble indiquant que l'ENSAPLV recherche un site de 20 000 m² en restructuration de patrimoine existant/friche ou autre. Une rencontre plus officielle avec le Cabinet du Président de Est-Ensemble devrait également avoir lieu. L'implication d'une ville sera également importante alors qu'arrive l'échéance des élections municipales.

Caroline Lecourtois indique qu'elle a rendez-vous le 3 octobre avec le DRAC IDF, le Préfet de région et le vice chancelier. Elle a également rendez-vous demain avec HESAM pour faire un point sur ce dossier CPER. Son rendez-vous avec Monsieur Éric Gross, directeur de la Culture de la région IDF, qui devait avoir lieu le 7 octobre, a été reporté. Elle rencontrera aussi la Mairie de Paris sur ce dossier.

Anne D'Orazio tient à rappeler que la question de la relocalisation de l'ENSAPLV concerne la plus importante école d'architecture à l'échelle de la région IDF et de la France en termes de nombre d'étudiants, du nombre d'enseignants et d'équipe de recherche ; un argumentaire en ce sens doit être construit au regard du schéma régional de l'offre d'enseignement. Le problème immobilier n'est pas non plus un petit problème dans la mesure où le site actuel est purement et simplement menacé de fermeture par la Préfecture de Police de Paris. Elle souligne que ce risque est toujours bien là et qu'il constitue une menace réelle. Le problème majeur a été le déficit d'attention du Ministère de la Culture sur ce sujet. Désormais et dans la continuité des actions menées par le précédent CA, l'ENSAPLV et la problématique de sa relocalisation sont affichés comme une priorité de la SDESRA mais aussi de la DGPAT du Ministère, ce qui est nouveau. Elle souligne que les établissements d'enseignement supérieur et de la recherche du Ministère de la Culture ont été jusqu'alors largement défavorisés au profit notamment des établissements relevant de la création artistique comme le projet de Centre national de la musique et de la rénovation du CND. Elle souhaite que les nouveaux décrets participent à rééquilibrer ce différentiel de traitement et que dans ce cadre le Ministère porte la question de la relocalisation de l'ENSAPLV auprès du Ministère des Finances mais aussi au niveau du Premier Ministre. En effet, cette opération est évaluée en l'état à un coût de 100 millions d'euros, coût qui nécessite un arbitrage au niveau du Premier Ministre.

Caroline Lecourtois indique que dans le cadre du CPER, le budget du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), co-tutelle des ENSA, n'est pas affectable à un établissement du Ministère de la Culture. Elle remercie Monsieur

Jean-Luc Delpuech pour avoir intégré un plan financier au dossier CPER qui s'appuie sur l'étude réalisée en 2012 et 2016 lors du projet de la Halle au Cuire. Le plan financier indique un montant prévisionnel de 20 millions d'euros pour l'achat et de 80 millions d'euros pour l'aménagement du site. Elle mentionne que le site actuel qui appartient à l'État est valorisé à 20 millions d'euros. Si le site devait être vendu, cet argent néanmoins ne reviendra pas dans sa totalité à l'ENSAPLV. Elle estime que l'ENSAPLV doit faire partie d'une stratégie globale du Ministère de la Culture et de la stratégie globale de l'enseignement supérieur et de la recherche de la Région IDF. Le MESRI pourra être mobilisé par le biais d'HESAM, d'où le nom « Campus ENSAPLV HESAM ». A ce stade, elle rappelle que l'École est seulement en train d'obtenir les appuis nécessaires pour l'inclusion dans les budgets de l'État et du CPER.

Caroline Lecourtois rappelle également en quoi consiste le dossier CPER. Il s'agit d'un dossier en deux volets, un volet immobilier et un volet recherche/innovation. L'enjeu est de s'appuyer sur le volet recherche et innovation pour valoriser le volet immobilier. Pour le volet recherche et innovation, l'École s'appuie sur le projet d'École Universitaire de Recherche (EUR) auquel HESAM a répondu pour alimenter le dossier CPER.

Mireille Alphonse prend la parole pour préciser que l'EPT Est-Ensemble est très engagé sur ce dossier et qu'il existe une ferme volonté de cette collectivité locale de voir arriver l'ENSAPLV sur son territoire alors que le positionnement architectural et urbain de l'ENSAPLV fait écho aux problèmes des territoires d'Est-Ensemble qui est en complet chamboulement avec une forte gentrification et des zones de très grandes pauvretés. L'ENSAPLV et ses étudiants se posent le même type de questions que celles qui se posent au sein du territoire d'Est-Ensemble. Deux autres aspects sont également associés à cette volonté de Est-Ensemble de voir arriver l'ENSAPLV : 1. La possibilité de créer du travail pour les jeunes du territoire alors qu'il y a plus de 45% de chômage dans certains quartiers, avec par exemple plus de 18% de chômage des jeunes de 18-25 ans à Montreuil ; 2. L'écho qui existe avec l'ENSAPLV dans le fait que Est-Ensemble a contractualisé avec l'ADEME pour le renouvellement de l'ancien.

Anne D'Orazio souligne qu'il existe une vraie convergence d'intérêts et de philosophie entre Est-Ensemble et l'ENSAPLV, y compris dans la stratégie d'HESAM qui a pour ambition d'académiser le professionnel et se donne pour mission de s'attacher à la formation des bacs – 3 au bac + 8. En outre, la question du territoire et du cadre de vie sur des territoires complexes a toujours été un axe majeur de réflexion à l'ENSAPLV. Elle souligne aussi que le territoire de Est-Ensemble n'a pas à ce jour d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche sur son territoire, d'où l'intérêt de cette stratégie partenariale.

Gerald Gribé intervient pour poser deux questions. Il s'interroge sur la manière dont il sera possible de faire participer les enseignants de l'École à ce projet et sur quel type exactement de lieux il s'agit pour l'atterrissage de l'École.

Anne D'Orazio sur ce point indique qu'elle souhaite qu'un travail plus large s'engage avec les enseignants de l'école sur cette question. Les derniers mois ont été consacré à construire un cadre de portage institutionnel, sans que la question d'un lieu précis soit abordée en tant que telle. Dans le cadre du CA et du CPS, un débat doit très vite pouvoir s'ouvrir sur le dossier de la relocalisation mais aussi du desserrement.

Mireille Alphonse indique qu'elle se met à la disposition de l'École pour mettre en place un arpentage sur le territoire et pour discuter et présenter de possibles lieux.

Jean-Luc Delpuech intervient pour souligner que ce projet de relocalisation doit pouvoir être pensé aussi comme une manière d'articuler l'immobilier et la recherche, en faisant en sorte que le projet de Campus soit aussi un objet de recherche lui-même, avec par exemple une implication des doctorants de l'ENSAPLV et d'HESAM pour la fabrication du projet.

Anne D'Orazio mentionne pour mémoire le projet des «Magasins généraux » qui en 2000 avait retenu l'attention et le soutien du Maire de Pantin en ce qui concerne la reconversion de cette friche en bord du Canal. Elle remarque également l'intérêt pour nombre de collectivités locales d'intégrer des opérateurs publics, de type EP, afin de sécuriser le montage des opérations urbaines et immobilières tant du point de vue financier que politique et participer ainsi à garantir l'intérêt général des programmes. **Mireille Alphonse** souligne également que les opérations immobilières se font malheureusement au coup par coup, que la frontière entre les territoires n'est jamais pensée. Son territoire est très en retard sur la question du développement rural et des éco-quartiers. La question de la logistique urbaine est aussi une question qui n'est pas traitée pour que ne se créent pas uniquement des îlots sociaux favorisés. Il y a selon elle un rouleau compresseur qui est à l'œuvre et il est donc important de pouvoir travailler avec des enseignants et des étudiants. Ce travail a pour véritable enjeu la sauvegarde de la préservation de la ville.

Caroline Lecourtois précise qu'elle va envoyer la note qui a été rédigée sur la relocalisation à tous les administrateurs.

Point 3 - Présentation des dynamiques partenariales de l'ENSAPLV : culturelles, territoriales, professionnelles et institutionnelles.

Sur ce point 3 d'information Anne D'Orazio donne la parole à Vincentella de Comarmond.

3.1 Éducation artistique et culturelle /EPPGV

Vincentella de Comarmond explique que l'éducation artistique et culturelle est une politique publique prioritaire de l'État et du Ministère de la Culture et du Ministère de l'Éducation en lien avec la question de la démocratisation culturelle. La politique d'éducation Artistique et Culturelle est inscrite dans tous les contrats d'objectifs et de moyens passés entre les établissements et les ministères de tutelle. L'Université comme lieu de culture a aussi été pointée comme une priorité. Elle souligne l'existence de la Charte pour l'EAC établit par le Haut Conseil de l'Éducation Artistique et Culturelle. Il existe pour elle deux sujets pour l'ENSAPLV relativement à cette politique. D'une part, la question de la mise en place, dans l'école, d'action de sensibilisation des étudiants à l'EAC. Sur cet aspect-là, l'École est moins défaillante dans la mesure où les étudiants d'écoles d'architecture sont déjà sensibilisés à l'EAC alors que les écoles d'architecture sont déjà des établissements artistiques. En revanche, d'autre part, il s'agit dans le cadre de cette politique de faire en sorte que l'établissement lui-même engage des partenariats avec des structures culturelles. Pour exemple, un partenariat avec l'EPPGHV est en cours de création pour que des étudiants de la Villette s'impliquent par exemple dans les offres culturelles à l'attention de publics spécifiques comme l'offre « Little Villette ». Un contact a aussi été pris avec l'association de sauvegarde du patrimoine de la Villette. Par ailleurs, un rendez-vous a été demandé avec le Secrétariat général du Ministère pour voir comment rejoindre un programme EAC avec d'autres écoles via des moyens et des subventions spécifiques fléchées. Deux biais de

financement existent donc, celui qui peut être inscrit dans le point portant sur l'EAC du Contrat d'objectifs et de moyens passé entre l'ENSAPLV et le Ministère de la Culture et celui de subventions fléchées dans le cadre de programmes spécifiques EAC.

(Cf. *Circulaire du Ministère de la Culture du 10 mai 2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents*).

Anne D'Orazio indique que par exemple l'EPPGHV a une carence dans le domaine de l'histoire et de l'anthropologie et que des contrats doctoraux pourraient être envisagés dans ces domaines.

3.2 Programme « Égalité des chances » de la Fondation Culture et Diversité

Vincentella de Comarmond explique que la Fondation Culture et Diversité a pour mission de favoriser l'accès aux arts et à la culture de jeunes issus de milieux modestes. Elle a pour objectif notamment de faciliter l'accès aux études supérieures culturelles ou artistiques d'excellence. La plupart des ENSA sont partenaires du programme « égalité des chances » de la Fondation à l'exception de trois ENSA dont l'ENSAPLV.

Chacune des Écoles partenaires du programme sensibilise les élèves de son territoire par des interventions dans les lycées. Une trentaine d'élèves de Terminale, principalement en filières professionnelle et technologique, participe ensuite au stage Égalité des Chances organisé au sein d'une école d'architecture afin de se préparer aux procédures d'admission. Ce stage d'une semaine a lieu pendant les vacances scolaires de février. Les élèves bénéficient de cours, de visites de monuments, de chantiers et d'agences, ainsi que de rencontres avec des enseignants et des professionnels. Ils réalisent également un projet architectural (d'aide à la production de maquettes).

Cécile Fridé prend la parole pour demander qui est éligible à ce programme.

Vincentella de Comarmond explique que le programme vise à accompagner des bacheliers de milieux modestes à se préparer, en amont, aux procédures d'admission des écoles d'architecture grâce à ce « Stage égalité des chances ». Des places leur sont réservées dans ParcoursSup mais, lors des commissions, ces bacheliers sont jugés comme les autres. Les élèves bénéficient ensuite au cours de leur scolarité d'un accompagnement financier et logistique, culturel et pédagogique garanti par la Fondation Culture & Diversité pendant la durée de leurs études, jusqu'à leur insertion professionnelle. Il serait important, selon elle, que l'ENSAPLV participe au programme qui permet de garantir un bon accompagnement financier pour les étudiants retenus.

Jean-Luc Delpuech indique que d'autres établissements membres de la Communauté HESAM pourraient être intéressés. Il insiste également sur le fait qu'il faut également mener des actions en direction du monde rural et penser à des régions qui n'ont pas d'école d'architecture pour aller sensibiliser leurs élèves.

Concernant des partenariats avec des institutions culturelles, **Anne D'Orazio** indique que dès le mois de juillet dernier elle a pu échanger sur la question de l'EAC avec Madame Marie Villette pour voir comment l'ENSAPLV pourrait apporter du contenu sur le dispositif EAC mis en place par l'EPPGHV et comment l'EPPGHV pourrait apporter du soutien et du

partenariat à certains enseignements de l'ENSAPLV. Des actions identiques pourraient être élaborées avec le 104. Anne D'Orazio mentionne également en écho au programme égalités des chances, « Les Entretiens de l'excellence » qui interviennent sur la chaîne amont de la Fondation Culture & Diversité en s'adressant aux élèves dès la fin du collège jusqu'à la terminale pour faire connaître des formations.

Chimène Denneulin indique qu'elle souhaiterait être associée aux démarches entreprises avec l'EPPGHV et plus largement à cette dynamique partenariale. Elle indique également que certains collègues ont développé des partenariats, avec Aubervilliers notamment, et qu'il s'agirait de recenser ces partenariats déjà existants.

Gérald Gribé prend la parole pour souligner qu'il s'agirait aussi de penser au développement d'actions s'adressant directement aux étudiants de l'école pour l'accès, par exemple, à des places de théâtre à taux réduit.

Caroline Lecourtois indique que des actions en direction de lycées professionnels du secteur du bâtiment pourraient être intéressantes et si besoin en développant en aval des mécanismes de tutorat. Elle rappelle par ailleurs qu'il existe une enveloppe de 5000 euros pour le tutorat qui n'a pas encore été réellement mis en place. A ce stade, seuls les dispositifs de monitorats permettent à certains étudiants d'apporter leur aide aux fonctionnements de l'école..

Anne D'Orazio à ce propos indique que la question de savoir comment travailler sur l'engagement étudiant est une vraie question. Des principes ont été posés lors du Conseil d'administration de juillet 2019, mais cette question reste encore un chantier.

Marc Le Coq souligne l'importance de ces programmes de sensibilisation très en amont qui permettent un accompagnement avant les concours. Il indique que les associations étudiantes de l'École des arts et métiers sont les grands acteurs de ces dispositifs qui permettent un dialogue plus facile avec les élèves.

Laurent Ducourtieux indique que l'association « Cap en Sup » de l'EIVP intervient au lycée Bergson et propose à des lycéens de se projeter dans des écoles d'ingénieurs. Des choses similaires pourraient être entreprises à l'ENSAPLV. Il précise que les étudiants s'impliquant dans ces initiatives peuvent acquérir des points de valorisation contribuant à l'obtention de 2 ETCS lié à leur engagement en faveur de l'EIVP.

Anne D'Orazio propose de s'associer aux « Entretiens de l'excellence » pour apporter une brique architecture à l'initiative. Elle souhaite structurer ces partenariats et impliquer plus avant les associations étudiantes. Elle est d'accord pour, le temps venu, reprendre la grille pédagogique pour introduire des crédits ETCS pour l'engagement étudiant.

Cécile Fridé estime que la diffusion de l'architecture doit se faire également chez les plus jeunes, bien avant le collège et le lycée.

Vincentella de Comarmond précise que le Ministère va annoncer un « Plan jeunesse » à l'école sur le temps scolaire et hors temps scolaire. Elle précise également que la Fondation Culture & Diversité viendra rencontrer Caroline Lecourtois et Anne D'Orazio le 26/09.

3.3 Programme « Création en Cours » du Ministère de la Culture/Ateliers Médicis

Le Programme « Création en Cours » croise les enjeux de soutien à la création, d'accompagnement à l'insertion professionnelle des artistes, de transmission auprès des élèves et de présence de la culture dans tous les territoires en articulant acte de création, partage et transmission. **Vincentella de Comarmond** informe le Conseil d'administration de l'existence de ce programme et indique que des étudiants ou diplômés de l'ENSAPLV pourraient faire acte de candidature et bénéficier de ce programme qui permet le financement de projets artistiques.

3.4 Projet ENSA-CROAIF

Anne D'Orazio rappelle que le CROAIF siège de droit dans les ENSA, ainsi que dans les jurys de HMONP. Elle indique que si les échanges avec l'instance nationale sont plus compliqués, en revanche, ils sont plus faciles avec l'instance régional.

Elle indique que le projet de partenariat avec le CROAIF vise à développer la formation continue au sein des ENSA IDF et qu'à cette date les ENSA IDF ont reçu un document de la part du CROAIF (projet de convention).

Caroline Lecourtois rappelle de son côté en introduction sur ce point que des collaborations existent déjà entre certaines agences et les laboratoires de recherche des ENSA. Au-delà de la HMO, il s'agit de réfléchir à ce que l'école peut proposer en termes de formation continue. Il n'est pas question de partir de rien mais de voir comment les formations de master ou de post-master peuvent être proposées également en formation continue, avec des modules d'enseignement proposés aussi en formation continue. Cependant, elle souligne qu'il y a un travail de fond à faire sur cette question et que l'école n'a pas de financements pour développer ce sujet. Elle souligne également que le document proposé par le CROAIF indique 7 ENSA, et non 6, comme il le faudrait selon elle, l'ESA ne devant pas faire partie de cette convention.

Anne D'Orazio lit la partie « Objectifs » de la note proposée par le CROAIF, notamment l'idée d'une plateforme, et le volet relatif aux missions et aux moyens affectés au projet de convention.

Cécile Fridé rappelle que le CROAIF assume à la fois des fonctions régaliennes, à savoir la gestion du tableau, mais aussi a pour mission de faire rayonner la profession. Elle souhaite remettre en perspective le débat en indiquant que l'ordre régional est composé à la fois de services, dont un service juridique, et d'élus. Les différents ordres régionaux ont reçu des instructions de l'ordre national les obligeant à renforcer la formation et à réfléchir à des offres de formation qui, à ce stade, sont très limitées. Les formations existantes portent principalement sur la formation au management et sur des aspects techniques mais rien n'existe sur la question de la formation de fond, par exemple sur la manière d'ouvrir l'esprit des architectes aux questions de politiques publiques – questions qui sont traitées dans le contenu pédagogique des écoles. A ce sujet, elle précise que les instances régionales reconnaissent la compétence des écoles sur la question de la formation continue, à la différence de l'instance nationale qui n'est pas aussi claire à ce propos. Relativement au projet de convention, elle précise que l'idée d'une plateforme et du partenariat visaient dans un premier temps à faire remonter les ressources exploitables, chaque école devant faire un

travail interne de collecte d'informations par le biais de la désignation d'une « personne ressource » dans chaque école. Elle souligne qu'il y a un vrai besoin et une urgence.

Caroline Lecourtois indique que la question a été posée au CA afin de savoir si le CA était d'accord pour la désignation de cette personne ressource dans l'école. A ce stade rien n'a encore été décidé et Pierre Fabry attend une réaction de la part des ENSA. Elle propose également que le Ministère de la Culture soit mobilisé dans la mesure où une des stratégies du Ministère est de mettre en réseaux les ENSA.

Anne D'Orazio prend la parole pour se satisfaire du fait que l'instance régionale, à la différence de l'instance nationale, reconnaît qu'il y a bien une compétence de formation dans les écoles à destination des professionnels, notamment dans les post-masters pour les personnes inscrites au tableau. Elle rappelle également que l'ESA n'a pas le statut des ENSA et ne fait donc pas partie du réseau des ENSA. Elle souligne que, sur ce sujet de convention avec le CROAIF, deux questions distinctes se posent selon elle : d'une part la question de l'opportunité stratégique de cette convention et du développement de la formation continue, d'autre part, la question des moyens et de la mécanique de la mise en place de cette convention et de la formation continue, ainsi que de la question de la durée du partenariat, qui nécessitera une évaluation des coûts et des ressources affectées. Elle rappelle que les ENSA n'ont pas de budget pour cela et qu'il n'est pas possible de mobiliser un ETP sur le plafond d'emploi.

Cécile Fridé estime que, certes il y a la question du financement, mais qu'avant cela, l'idée avait été de faire un premier recensement des offres possibles.

Gérald Gribé prend la parole pour indiquer que, selon lui, c'est au CROAIF de faire ce travail de recensement et d'identification de leurs manques.

Anne D'Orazio souligne également que relativement à la question du financement de ce projet de partenariat deux niveaux de débat existent: la question est-elle de participer à la valorisation du post-master ou s'agit-il de mettre en place une formation des architectes en prestation payante? Elle rappelle que sur ce dernier point l'ENSAPLV s'est fait taper sur les doigts, il y a quelques années, au sujet des formations sur la HQE. Elle redit aussi que deux choses doivent être distinguées pour le débat de ce jour, à savoir la question de l'opportunité de faire de la formation continue pour l'ENSA PLV d'une part et celle des ressources qui devront lui être affectées d'autre part. Concernant la question des ressources, elle tient à souligner l'inégalité de traitement entre les ENSA alors que certaines ENSA sont beaucoup plus dotées que d'autres par étudiant. La question fondamentale reste donc avant toute chose la question de cette inégalité de traitement entre ENSA.

Cécile Fridé rappelle que lors du précédent CA s'était dégagée une convergence de vue pour dire que l'offre de formation continue pourrait être une piste de rémunération pour les écoles, d'où l'idée dans un premier temps de recenser l'offre dans chaque école.

Anne D'Orazio souligne une nouvelle fois la question de l'inégalité de traitement des ENSA en termes de budget par étudiants.

Elle tient à mentionner l'existence de la formation « D-PRAUG » en partenariat avec l'EIVP et l'EUP qui permet un échange inédit et fécond entre maître d'œuvre, maître d'ouvrage et ingénieur.

Elle estime que l'ENSAPLV devrait se prononcer en faveur du positionnement stratégique visant au développement de la formation continue.

Jean-Luc Delpeuch prend la parole pour souligner que ce débat va dans le sens des objectifs d'HESAM d'académiser les professionnels et de professionnaliser les académiques. Il considère que le problème est bien posé dans la mesure où, effectivement, il ne s'agit pas de créer de toute pièce de la formation continue mais de valoriser les post-masters. Cela ne nécessiterait donc que des ressources marginales tout en étant potentiellement une grande ressource pour les écoles. Dans ces conditions, l'ENSAPLV devrait, selon lui, être moteur dans ce projet.

Caroline Lecourtois prend la parole pour préciser que si chaque ENSA est très clair sur ce qu'elle est à même de proposer, en revanche les ENSA ne savent pas aussi clairement ce que font chacune, d'où la nécessité d'avoir quelqu'un d'extérieur pour faire le travail de recensement. Cela serait, selon elle, également un moyen d'avancer sur la question de la création du réseau des ENSA d'Île de France. S'il ne s'agit pas de réinventer des programmes, il s'agit néanmoins d'y voir clair dans la diversité des ENSA pour y voir clair dans les chevauchements ou manques entre les ENSA.

Philippe Bourdier prend la parole pour souligner que selon lui il y a un manque de ressources en temps pour les enseignants et qu'il faudrait de la formation permanente avec un plan d'ingénierie de formation. Par ailleurs, il faudrait sur cette question de la formation continue veiller à ne pas être perdant sur un plan financier.

Gérald Gribé intervient pour préciser qu'à l'ENSAPLV il y a beaucoup de praticiens et pas seulement des architectes. Il indique par ailleurs qu'il est d'accord pour la réalisation d'un panorama des post-master en IDF alors que la concurrence entre ENSA n'est pas nécessaire. Cependant, il tient à rappeler le mouvement de fond de désengagement de l'État en général en écho à la perspective de voir la formation continue comme source de financement pour les ENSA. Il estime que les écoles sont justement un lieu de résistance à ce désengagement.

Caroline Lecourtois insiste, relativement à la question du financement de ce projet, sur la nécessité de faire remonter ce dossier au ministère alors que ce dossier est en lien avec la stratégie portée par le ministère pour les ENSA.

Anne D'Orazio propose premièrement que le CA délibère sur l'opportunité de participer à cette alliance avec le CROAIF pour étudier l'ingénierie qui est à construire. Le CA vote à l'unanimité en faveur de cela.

Elle propose deuxièmement, sur la question des moyens et de la répartition du financement entre les ENSA IDF – sachant que la répartition par étudiant entre chaque ENSA est inégalitaire - et le CROAIF, que le CA donne mandat à la Directrice et à la Présidente pour aller discuter avec M. Pierre Fabry ainsi qu'avec la tutelle sur les budgets nécessaires.

Décision :

Le Conseil d'Administration accepte le principe d'étudier la possibilité de se joindre à la démarche proposée par le CROAIF dans la cadre de l'élaboration d'une formation continue. A l'unanimité des membres présents ou représentés, Le Conseil d'administration valide cette proposition.

Le CA décide de donner mandat à la Directrice et à la Présidente de l'établissement pour discuter des modalités de mise en place de cette formation et pour rediscuter des budgets nécessaires avec la tutelle. A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil d'administration valide cette proposition.

3.5 Inscription de l'établissement à la Conférence des Grandes Écoles

Anne D'Orazio donne la parole à Caroline Lecourtois tout en précisant que les précédents CA n'ont jamais évoqué cette question et que la question qui est posée au CA est celle de l'opportunité pour l'ENSAPLV de faire partie de cette Conférence.

Caroline Lecourtois précise qu'il y a un mouvement visant à inscrire les écoles dans la Conférence des Grandes écoles qui est une association Loi 1901 composée de 285 membres. Au sein de l'HESAM, elle précise que Laurent Champenais y est déjà et que d'autres ENSA en font partie comme Belleville, Nancy et Lyon. Elle indique également que pour faire partie de l'association il y a une cotisation à verser et que François Brouat, directeur de l'ENSA Paris Belleville, représente le collègue ENSA.

Jean-Luc Delpuech indique que cette inscription à la CGE pourrait être consommateur en temps et en argent. **Anne D'Orazio** rebondit pour demander s'il ne serait pas possible de s'inscrire dans cette conférence par le truchement d'HESAM et des membres déjà présents pour avoir des éléments d'information et une présence déléguée.

Caroline Lecourtois précise qu'au sein de la CGE sont présentes des entreprises et que l'inscription permet aussi de faire avancer les orientations générales.

Marc Le Coq indique que la CGE permet de mettre en place tout un tas de formation via le système des « badges ».

Laurent Ducourtieux indique que la CGE est une association qui permet de porter des dossiers plus vite. Il se demande s'il y a un mouvement du MC dans cette direction.

Anne D'Orazio propose que le dossier pour l'inscription de l'ENSA PLV soit instruit et construit au sein de l'ENSA PLV et que cette question remonte également au sein des ENSA dans la perspective de la création du réseau des ENSA. Elle prend note que ce sujet reviendra au CA et que plus de détails seront apportés à ce moment-là.

3.6 Projet Chaire partenariale « La preuve par 7 » (MC/HESAM/ENSAPB)

La question ici est l'hypothèse d'une chaire partenariale avec cette association.

Jen-Luc Delpuech indique qu'il a eu rendez-vous avec Agnès Vince et Patrick Bouchain, initiateur du projet manifeste « La preuve par 7 ». L'HESAM a un intérêt partagé avec le projet « La preuve par 7 » dans la mesure où l'HESAM a pour objectif de financer 1000 doctorants dans les territoires avec des projets de recherches en prise sur les territoires tout en respectant l'excellence de la recherche. Il précise que le Ministère souhaite revoir le fonctionnement des Chaires partenariales et que finalement le MC avait donné son accord sur

la possibilité de monter une chaire partenariale avec une alliance à quatre entre « La Preuve par 7 », l'HESAM, l'ENSAB et l'ENSAPLV.

Caroline Lecourtois précise qu'il y a eu une première réunion de bilan des chaires partenariales actuelles au MC. Une autre réunion devrait avoir lieu au mois de novembre 2019 et une nouvelle au mois de janvier 2020 pour relancer les chaires partenariales sur une assise plus solide. Elle souligne la très bonne relation avec « La Preuve par 7 » et qu'il y aurait également un intérêt de cette alliance pour le projet de relocalisation de l'école (workshop, thèses inscrites dans les territoires). Concernant le montage de la chaire, elle indique que le problème est que le portage de la chaire ne peut être fait par un EPA.

Anne D'Orazio rappelle que la question du droit à l'expérimentation est portée aussi par « La preuve par 7 ». Elle souligne que des HMO pourraient être faites dans ce cadre-là. A ce propos elle souligne que d'autres projets de HMO devaient être développés dans le cadre notamment du projet Mayotte pour lequel le CA avait donné un accord.

Cécile Fridé fait part d'une conférence de trois jours d'atelier les 21-22-23 novembre avec pour thème « réparer la ville » notamment sur la question de l'anti-norme et de la congestion du métier sur le tout normatif.

Alessia De Biasse se demande si cette question va être incluse dans le dossier de CPER car elle est en charge du volet recherche du dossier.

Anne D'Orazio rappelle que le dossier CPER comporte un volet immobilier et un volet recherche et que le volet recherche doit venir nourrir le projet immobilier. Or le projet immobilier est au cœur de deux enjeux également : HESAM et les ENSA IDF.

Jen-Luc Delpeuch rappelle qu'une chaire est la partie valorisation d'une école d'étude avancée (qui comporte elle-même 3 niveaux). Une chaire est un lieu de coopérations et d'échanges entre un milieu académique et un milieu professionnel (projet étudiants, colloques, etc.). C'est également un montage financier pour s'allier avec les professionnels (projets pédagogiques pour établir des coopérations avec des acteurs sociaux économiques dans une démarche solidaire). Une sorte de PPP en quelque sorte.

Anne D'Orazio conclut ce point 3 sur les partenariats en indiquant qu'il était important d'avoir un état de la situation de l'établissement en ce début d'année universitaire et que cette question devra être suivie régulièrement et rapportée au CA.

Point 4 - Suivi des habilitations pédagogiques et scientifiques au sein de l'ENSAPLV :

4.1 Retour évaluation du DSA

Anne D'Orazio rappelle que l'évaluation du DSA par le Ministère a été très sévère. Elle indique qu'une réunion de crise avec l'équipe du DSA va avoir lieu le 11 octobre prochain pour parler de cette question qui entache l'évaluation de l'établissement dans son entier.

Caroline Lecourtois rappelle que l'école n'a jamais réussi à avoir un bon dossier pour l'évaluation et que des difficultés de dialogue avec l'équipe ont existé.

Gérald Gribé indique que le DSA décline fortement depuis 2016. Philippe Hilaire qui a la charge du DSA est très impliqué et a été désigné comme pompier de dernier recours. Il souligne également que plusieurs DSA proposent la même chose en IDF, notamment Marne la Vallée et Belleville. Le DSA, selon lui, pourrait aussi participer à l'une des pistes pour la formation continue.

Anne D'Orazio souligne que tous les DSA font face aux mêmes difficultés. Elle indique également que pour une grande part, les étudiants inscrits dans le DSA sont des étudiants étrangers car la formation leur permet de rester sur le territoire.

Caroline Lecourtois souligne que ce diplôme national représente 900h obligatoires et coûte très cher à l'établissement et ne bénéficie qu'à un très petit nombre d'étudiants inscrits. Elle indique son souci de ne pas perdre cette formation tout en en faisant quelque chose d'autre en sortant du modèle DSA.

Philippe Bourdier souligne le problème de fusion de différents enseignements entraînant un manque de lisibilité du contenu de la formation. Deux questions se posent selon lui, le problème du contenu et de savoir quel serait le contenu idéal ; la question du public alors que cette formation est en décalé par rapport aux autres formations.

Jean-Luc Delpuech demande ce qu'est le DSA. **Caroline Lecourtois** indique que cette formation s'étale sur trois semestres sur un an et demi et comprend notamment un voyage de 3 semaines à l'étranger.

Anne D'Orazio indique qu'il faut reprendre l'attache avec l'équipe dont il ne s'agit pas de faire le procès dans la mesure où elle a remis des rustines sur quelque chose qui était déjà rapiécée. Elle redit qu'il pourrait être envisagé que le DSA fasse partie du bloc de formation continue. Elle souligne le modèle du programme « D-PRAUG » qui est un bon modèle selon elle qui consiste en une formation qui se déroule sur 20 week-ends dans l'année. Cela étant dit, elle précise que dans le contexte du DSA sur 900h à déployer, cela est impossible de le faire sous la forme de formation continue. Elle note enfin le coût par étudiant de ce diplôme pour l'établissement au regard de l'ensemble des autres formations délivrées.

Thomas Elefteriou se demande de quelle manière faire évoluer ce diplôme.

Anne D'Orazio estime qu'il s'agit désormais de faire un travail de fond et de montrer au ministère que l'on est prêt à passer à autre chose avec un calendrier.

Décision :

Le CA décide de donner mandat à la Directrice et à la Présidente du CA pour discuter des modalités de l'évolution de cette formation auprès des enseignements concernés. A l'unanimité des membres présents ou représentés, Le Conseil d'administration valide cette proposition.

4.2 Retour évaluation de la HMONP

Ce point n'a pas été abordé.

4.3 Retour HCERES équipe d'accueil AMP

Ce point n'a pas été abordé en séance mais il est renvoyé aux informations ci-dessous.

Cf. Le point d'information sur la procédure de labellisation d'équipe d'accueil HESAM lors du CA de l'HESAM le 11/09/2019 :

Le MESRI a pris début 2019 la décision de mettre fin à la procédure de labellisation nationale des équipes d'accueil (EA), qui n'était pas un impératif réglementaire. (Note du Ministère du 16 avril 2019)

Cette décision s'inscrit dans le cadre du renforcement de l'autonomie des établissements dans l'exercice de leurs missions.

La disparition de l'attribution du label EA sera effective au 1er janvier 2020 mais n'implique pas bien entendu la disparition de l'identification des équipes d'accueil. La création d'une unité de recherche spécifique à un établissement pourra se réaliser en début de contrat ou en cours de contrat.

Si le nom du « type » d'unité de recherche est laissé au choix des établissements et des partenaires éventuels, pour conserver une lisibilité et une cohérence au niveau national de ces structures de recherche, la CPU recommande de remplacer l'intitulé équipe d'accueil (EA) par unité de recherche (UR). HESAM suivra cette préconisation.

L'unité mixte de recherche (UMR) concerne un laboratoire ayant plusieurs tutelles, un établissement et un organisme de recherche ou deux (ou plusieurs) établissements.

Les unités de recherche (UR) seront évaluées périodiquement par le HCERES, comme les unités mixtes de recherche (UMR) et continueront d'être inscrites au RNSR (répertoire national des structures de recherche) à la demande des établissements en vue de l'attribution d'un numéro national.

Il faut donc maintenant, au niveau d'HESAM, définir le process à mettre en œuvre pour décider de la labellisation ou non d'une Unité de recherche (cf ci-joint mail de la CPU) d'un établissement qui n'est pas un EPSCP ou pour toute équipe qui aurait un caractère de transdisciplinarité ou transverse à plusieurs établissements et pour laquelle une labellisation HESAM aurait tout son sens. Le Cnam et l'Ensam labelliseront en interne leurs unités de recherche.

Pour exemple, actuellement au Cnam, c'est la Direction de la recherche du Cnam qui propose à l'Administrateur général la reconduction, fermeture ou création d'une EA, suite aux évaluations HCERES. Le projet scientifique est présenté devant le Conseil scientifique qui le valide pour enclencher l'évaluation HCERES. Après retour de l'avis du Comité HCERES, l'administrateur général suit l'avis de la DR et ensuite la demande de labellisation est envoyée au Ministère qui codifie.

Par ailleurs, HESAM devra faire la demande d'inscription au RNSR (Répertoire national des structures de recherche) à la DGRI de toute nouvelle unité de recherche en vue de l'attribution d'un numéro national.

4.4 Demande de mise à jour des heures encadrements par la CFVE

Anne D'Orazio rappelle que le CA n'est pas une chambre d'enregistrement et qu'il faut organiser des navettes entre les instances. Le CA doit recevoir les pièces à l'ordre du jour 15 jours avant la séance. Il faut également selon elle que les instances prévoient elles-mêmes un délai suffisant pour revoir leur copie en amont plutôt que le CA ne délibère sur des documents comportant des coquilles. Elle rappelle qu'elle a communiqué le calendrier du CA 2020 et que les instances doivent donc se mettre en ordre de marche pour leur propre calendrier afin de faire les vérifications nécessaires. Elle fait part de son souhait de voir ces éléments de délais rétablis et de la nécessité, pour les personnes membres des instances, de prendre la mesure de leur délibération.

Vincentella de Comarmond intervient pour rappeler que le CA remercie François Guéna et le service informatique pour avoir rendu possible les inscriptions pédagogiques.

Chimène Denneulin rappelle qu'avait été demandé un report du calendrier de la réforme pédagogique de l'école.

Anne D'Orazio reconnaît qu'elle sait que ce sera encore une année difficile et qu'il faut être bienveillant envers les services administratifs car on est dans une réforme massive. Le choix a été fait de tenir un calendrier conforme à l'habilitation de l'établissement et d'opérer ensemble des ajustements d'un point de vue stratégique en CA et d'un point de vue technique en CPS (CR et CFVE). Cette réforme pédagogique est selon elle un bébé intéressant qu'il faut faire prospérer.

Caroline Lecourtois intervient pour revenir au sujet du point à l'ordre du jour en expliquant pourquoi une coquille s'était glissée dans la grille de licence et master relativement aux TD partagés (24h de projet + 11h de construction = 35h avec donc un besoin de 35h x 12 enseignants du champ construction).

Décision :

Il est rappelé que les instances doivent prendre leurs dispositions pour laisser quinze jours préalables d'instructions lors de documents transmis pour décisions au CA. Le CA décide de voter le principe de modification de la grille horaire présentée par la CFVE. A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil d'administration vote cette décision

Point 5 - Point d'information sur l'orientation de projet de Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens de l'établissement avec le MC (période 2020-2024)

Ce point est remis à un Conseil d'Administration ultérieur.

Point 6 - Fonctionnement et administration de l'établissement :

Anne D'Orazio indique que la direction a produit une série de notes pour avis ou seulement pour information sachant que Mme Tcham, agent comptable de l'établissement, avait fait part de commentaires pour certaines de ces notes.

6.1 Note modalités de paiement des droits inscription (avis CA)

Caroline Lecourtois rappelle que cette note vise à présenter la possibilité d'échelonnement des droits d'inscription au regard des difficultés financières d'étudiant. Cet échelonnement pourrait se faire en 1, 2 ou 3 fois en fonction de sa situation de ressource fiscale en respectant le cadre réglementaire (pas plus de 3 versements et paiement sur mois consécutifs).

Anne D'Orazio indique qu'a été repris le modèle de quotient familial de la CAF, que concernant la situation fiscale de l'étudiant, il s'agissait soit du foyer fiscal de la famille soit celui de l'étudiant s'il est indépendant. Elle souligne la question de la capacité pour l'école de gérer cet échelonnement administrativement. La question est de savoir si on peut porter cela et quand le mettre en œuvre. Elle propose que le CA se prononce en faveur du principe de cet échelonnement et que ce sera à l'Agent comptable de proposer des modalités de mise en œuvre d'ici le prochain CA du 04/12/2019 pour une mise en place à la rentrée 2020-2021.

Décisions :

Sur le principe d'un paiement échelonné des droits d'inscriptions sur la base d'un quotient familial :

Suite à la demande faite par le CA réuni le 5 juillet 2019, le CA vote le principe de la mise en place d'un paiement échelonné des droits d'inscriptions sur la base d'un quotient familial dont les modalités pratiques restent à définir. A l'unanimité des membres présents ou représentés, Le Conseil d'administration vote cette décision

Sur les modalités de la mise en place d'un paiement échelonné des droits d'inscriptions sur la base d'un quotient familial :

Le CA demande à l'agent comptable de travailler à la mise en place des modalités de l'échelonnement des droits d'inscriptions. Cette modulation serait applicable à la rentrée 2020-2021.

Ces propositions devront être présentées au prochain Conseil d'Administration du 4 décembre 2019. A l'unanimité des membres présents ou représentés, Le Conseil d'administration vote cette décision.

6.2 Note quota prise en charge frais transport des étudiants (avis CA)

Anne D'orazio propose le même principe d'une validation de cette note sur le principe par le CA et de voir dans un second temps comment mettre cela en place au regard des remarques de l'agent comptable et sous réserve de la capacité de traitement des services ordonnateurs et payeurs.

Christian Brossard souligne qu'en effet le régisseur n'est pas non plus en mesure d'assumer cette charge.

Suzel Balez demande si nous avons des données chiffrées sur le nombre d'étudiants qui seraient concernés.

Anne D’Orazio prend note de la question de Suzel Balez et de la nécessité de mener une enquête plus spécifique sur les ressources de leurs étudiants.

Caroline Lecourtois prend bonne note que si cette enquête est une priorité du CA, alors ce sera une priorité pour les services administratifs. **Christian Brossard** souligne aussi que, dans le cadre du CEVEC et des associations étudiantes, il faudrait une meilleure connaissance du profil des étudiants.

Décision :

Note quota prise en charge frais transport des étudiants :

Suite à la demande faite par le réuni le 5 juillet 2019, le CA vote le principe de la prise en charge des voyages de manière différenciée selon le quotient familial.

A l’unanimité des membres présents ou représentés, Le Conseil d’administration vote cette décision

Le CA souhaite que l’on puisse mettre en place une enquête sur la situation financière des étudiants afin d’avoir une connaissance précise des modalités possible de la mise en place de cette décision.

Modalités quota prise en charge frais transport des étudiants :

Le conseil d’Administration prend acte qu’en l’état, du fait de son organisation et de ses contraintes administratives, l’école n’est pas en mesure d’appliquer cette décision. La faisabilité devra être menée par la direction à partir de l’étude financière de la situation des étudiants et à partir d’une étude sur le fonctionnement structurel des services administratifs.

Sur ce point il n’est pas procédé au vote.

6.3 Note Remboursement enseignants et étudiants (avis CA)

Caroline Lecourtois renvoie aux remarques de l’agent comptable sur le fait que chacun doit porter ses frais.

Sur la base de la note présentée il est procédé au vote suivant : A l’unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil d’administration valide le principe établi dans la note jointe.

6.4 Note Prise En Charge des voyages (VAHM) et matériel pédagogique (Information CA)

Relativement à la question de l’enveloppe globale pour les VAHM, **Anne D’Orazio** précise que le CA a voté l’enveloppe globale dans le BI et dans les BR1. Il revient donc désormais à la CFVE sous le contrôle de la direction et du contrôle de gestion d’exécuter ce budget. Le CA n’a pas à être saisi à chaque fois.

Décision :

Le CA vote la résolution suivante :

L'exécution budgétaire des budgets votés pour les dépenses des VAHM et du matériel pédagogique est confié à la CFVE. Cela concerne les montants suivants inscrit au budget : VAHM 39 000 euros et matériel pédagogique 30 000 euros.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil d'administration vote cette décision.

6.5 Note sur les modalités de demandes de subvention (avis CA)

Sur la base de cette note il est procédé au vote suivant :

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil d'administration valide le principe établi dans la note jointe.

6.6 Note relatives aux intervenants ponctuels de plus de 67 ans (avis CA)

Sur la base de cette note il est procédé au vote suivant :

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil d'administration valide le principe établi dans la note jointe.

6.7 Note aux enseignants quant au respect au respect des heures encadrées, des travaillées, et du calendrier universitaire 2019/2020 (Information CA)

Cette note est portée à la connaissance du CA et sera diffusée à l'ensemble des enseignants. Les membres du CA ne prennent pas de décision sur ce point d'information.

6.8 Note de rappel aux enseignants sur les modalités réglementaires des TD (Information CA)

Cette note est portée à la connaissance du CA et sera diffusée à l'ensemble des enseignants. Les membres du CA ne prennent pas de décision sur ce point d'information.

Point 7 Question diverses

Charte de bon usage de l'informatique et du réseau Renater

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la nécessité de signer cette charte pour l'ensemble des usagers de l'établissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente du Conseil d'administration lève la séance à 13h30
Date pour le prochain Conseil d'administration : 4/12/2019 - Pavillon

La Présidente de séance,
Madame Anne D'Orazio

